

Droit fiscal

Je trouve de nouveaux motifs pour retarder la mise en vigueur de certaines parties du bill jusqu'après la conférence des premiers ministres, comme le propose le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, dans ce qui s'est passé dernièrement à la réunion de deux heures tenue à Calgary où le premier ministre du Canada a rencontré le premier ministre Lougheed. J'aimerais récapituler brièvement ce qui s'est passé. Le premier ministre du Canada a laissé entendre à cette réunion que le gouvernement fédéral revoyait les augmentations de prix du pétrole brut comme un autre facteur qui influera sur la conservation des approvisionnements énergétiques. Sur la question des encouragements à l'industrie du pétrole, il n'a pas déformé des politiques d'imposition actuellement en vigueur. Le gouvernement fédéral, a-t-il dit, n'estime pas qu'il faille apporter des changements à cette politique et qu'on ne reviendrait donc pas sur la déductibilité des paiements de redevances versés aux provinces dans le calcul de l'impôt fédéral. La position du gouvernement fédéral, bien sûr, est reflétée dans le bill qu'étudie le comité.

Quant à M. Lougheed, il a signalé que les discussions avaient porté sur l'énergie, les transports, l'agriculture et les produits pétrochimiques. Il a répété que l'Alberta ne prendrait pas de décisions unilatérales sur les rajustements de prix du pétrole brut avant la conférence des premiers ministres en avril. Je demande au comité d'en prendre note. Il a dit que l'Alberta croyait toujours que les prix du pétrole brut devaient se rapprocher des prix mondiaux, mais n'a pas précisé à combien s'élèverait la première augmentation. Il a exprimé le point de vue que le gouvernement fédéral devait certainement encourager l'industrie. Il s'est aussi dit inquiet au sujet de l'industrie pétrochimique dont pourrait se doter l'Alberta. Petrosar, de l'avis du premier ministre provincial, pourrait menacer l'établissement d'une industrie pétrochimique rentable en Alberta.

M. Cullen: Ce n'est pas juste.

M. Roche: Je signale cette question au collègue et voisin du ministre. Que faut-il retirer de la réunion du premier ministre avec le premier ministre Lougheed à Calgary? A mon avis, ceci: Ces deux dirigeants ont des divergences d'opinion manifestes sur les questions d'énergie, tout aussi bien pour ce qui concerne les tarifs du brut que la juridiction fiscale fédérale-provinciale; c'est-à-dire qu'ils ont des divergences manifestes sur les deux questions centrales, la constitutionnalité de la mainmise fédérale sur les redevances provinciales, et les tarifs. Le premier ministre fédéral et son homologue provincial n'étaient pas non plus d'accord sur les progrès réalisés jusqu'à présent en vue de résoudre ces problèmes.

Ne vaudrait-il pas mieux que le ministre des Finances dise au comité que le gouvernement est prêt à ne pas appliquer certaines parties de ce bill, de façon à ce que la discussion lors de la conférence avec les premiers ministres puisse s'engager sans préjugés, discussion qui se déroulerait dans un esprit de collaboration, de coopération et de fédéralisme, pour résoudre des difficultés dans lesquelles sont plongés non seulement les premiers ministres des deux provinces, mais la nation tout entière? Je ne fais pas là des figures de style. En me préparant à ce débat, j'ai étudié le rapport du comité mixte (Sénat et Communes) de la constitution, présenté en juin 1972. Ce rapport insistait essentiellement sur la nécessité de mettre à jour et de moderniser notre constitution. Je ne vais pas me lancer dans une digression sur la façon de le faire; le ministre

connaît les arguments aussi bien que moi. Ces arguments soulignent surtout que nous ne devons pas seulement faire entrer en ligne de compte les relations qui existent entre Ottawa et les provinces; mais qu'il faut aussi se souvenir des conditions dans lesquelles a été élaborée la constitution. En continuant à partir du principe que le gouvernement central est en position de supériorité par rapport aux provinces et que c'est là la réalité moderne, le ministre ne se conforme pas à l'esprit qui a animé les rédacteurs du rapport du comité mixte de la constitution.

Le discours du député de Qu'Appelle-Moose Mountain, auquel a fait allusion hier le député de Don Valley quand il a parlé de la proposition Hamilton portant sur la vitesse de rotation du capital, est l'une des interventions les plus passionnantes que j'aie jamais entendue au Parlement. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain présentait cette notion de vitesse de rotation du capital le 30 janvier, et c'est une idée dont le secteur privé et les pouvoirs publics devraient tenir compte. Je ne dis pas que le discours du budget du ministre n'était pas passionnant, mais le discours du député de Qu'Appelle-Moose Mountain l'a été au plus haut point. Pourtant, le ministre affirmait hier au comité, en réponse au député, qu'il n'avait pas fait part de cette idée aux gouvernements provinciaux, et n'en avait pas parlé non plus à l'industrie privée, tout en reconnaissant son importance. Il s'est peut-être passé trop de choses. Ce que je dis, c'est ceci: le ministre a tort d'agir de façon unilatérale et de ne pas tenir compte des idées proposées par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

● (1540)

Hier, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a exposé ses idées sur l'attitude à adopter à l'égard de l'industrie qui fait appel à de grands capitaux afin de pouvoir augmenter les revenus des propriétaires des ressources qui sont les provinces, et du gouvernement fédéral, en partageant les bénéfices des sociétés, c'est-à-dire des actionnaires. Cela laisserait en même temps assez d'argent aux sociétés pour leur permettre de continuer. Voilà quelques-unes des graves questions qui sont en jeu, en ce moment où nous nous demandons si nous devons décider d'appliquer les articles 4 et 7 du bill C-49.

En terminant, j'aimerais signaler de nouveau au ministre, avant qu'il ne parte à l'étranger, un article très intéressant qui a paru dans la revue de l'économie internationale du *Times* de New York en date du 26 janvier. Cet article s'intitule: «Le monde est dans l'incertitude devant le déplacement de la richesse.» Nous savons qu'il existe une grande incertitude face aux problèmes mondiaux. L'article se termine par une citation de John E. Sawyer, spécialiste de l'histoire économique qui a enseigné, s'il vous plaît, à Harvard et à Yale. Voici cette citation:

Aucune société ne peut prospérer à l'écart de la réalité. Aucune ne peut échapper au rythme accéléré des changements, à l'interdépendance ni au fait inévitable qu'à partir d'aujourd'hui des secteurs d'activité essentiels seront régis par des mécanismes publics.

Je parierais que le ministre sera d'accord sur cela. Voici la dernière phrase:

Le défi sera de faire en sorte que ces mécanismes demeurent honnêtes, intelligents et efficaces.

Le ministre pense-t-il vraiment que les articles 4 et 7 du bill C-49 tiennent bien compte des conditions du monde d'aujourd'hui? Seront-ils efficaces pour stimuler l'exploitation des ressources au Canada, qui est la clé d'une économie canadienne forte et d'une croissance régionale diversifiée qui permette à toutes les régions du pays de contribuer à la vitalité de cette économie? Je pose la